



CONSEIL DE LA COORDINATION

Délibération 1 du 5 mai 2023

PV et liste émargement en annexes

Vu les statuts, particulièrement les articles 2, 11, 17 et 20 ;

Le Conseil d'administration de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin est appelé à désigner un représentant pour participer à l'Assemblée générale de France Nature Environnement (FNE) les 9 et 10 juin 2023.

- Considérant le quorum,
- Considérant la nécessité de transmettre une délibération du CA de la Coordination au secrétariat de FNE,
- Considérant que M. François-Marie Pellerin, vice-président de la Coordination, a déjà représenté la Coordination lors de précédentes assemblées générales de FNE,

Le CA de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin mandate à l'unanimité M. François-Marie Pellerin en tant que représentant de la Coordination pour la défense du Marais Poitevin à l'AG de FNE les 9 et 10 juin 2023. Il portera les 5 voix prévus par le dénombrement.

Fait à Niort,

Le 12 mai 2023

Luce Martin, présidente